



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION INITIATIVES DU CIO EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ

SEPTEMBRE 2015

*Protéger la crédibilité et l'intégrité du sport :
Lutter contre la manipulation des compétitions et
la corruption y afférente*

L'approche du Comité International Olympique (CIO) en faveur de la protection des athlètes intègres et de l'intégrité sportive a été réaffirmée en décembre 2014 avec l'adoption de l'[Agenda Olympique 2020](#), la feuille de route stratégique du CIO pour l'avenir du Mouvement olympique.

Sous l'autorité du bureau éthique et conformité du CIO, des initiatives clés sur la prévention des arrangements de matchs, de la manipulation des compétitions et la corruption y afférente ont été élaborées et mises en œuvre. Parmi elles, la définition d'un cadre réglementaire, la mise en place et la gestion du [service d'alerte intégrité et conformité](#), le [système d'information sur les paris et l'intégrité \(IBIS\)](#), ainsi que le renforcement des capacités et la formation.

Une des plus grandes menaces à la crédibilité et à l'intégrité du sport est la manipulation des compétitions. Afin de protéger et de promouvoir le sport comme un modèle qui encourage et favorise le meilleur des valeurs humaines, le CIO a établi et mis en œuvre un certain nombre de priorités et de mesures pour gérer les risques que posent la manipulation des compétitions et la corruption. Les objectifs sont les suivants :

- A. Améliorer la gouvernance grâce aux règlements sportifs et aux législations nationales
- B. Sensibiliser, renforcer les capacités et former
- C. Garantir l'échange d'informations ainsi que les capacités d'enquête et de poursuite

Voici ci-dessous une série de mesures lancées et/ou mises en œuvre par le CIO pour atteindre ces objectifs :

A. Améliorer la gouvernance grâce aux règlements sportifs et aux législations nationales

- Le CIO encourage et soutient l'élaboration de règlements sportifs qui protègent l'intégrité du sport, empêchent la manipulation des compétitions et permettent une mise en œuvre effective des réglementations, en particulier en tant que

mesure de prévention des risques dans l'organisation de compétitions sportives.

- Reconnaissant la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives, le CIO soutient les dispositions législatives nationales qui permettent de poursuivre des actes criminels liés à la manipulation de compétitions.

B. Sensibiliser, renforcer les capacités et former

- Après avoir accueilli une première édition réussie du Forum international pour l'intégrité du sport en avril 2015, le CIO organisera régulièrement cette conférence mondiale qui réunit des gouvernements, des organisations internationales, des opérateurs de paris et le mouvement sportif.
- Avec le soutien d'INTERPOL, le CIO forme et aide les organisations sportives ainsi que les autorités de répression nationales par le biais d'ateliers et de matériels de formation adaptés afin de réagir efficacement aux menaces à l'intégrité.
- Un programme d'apprentissage en ligne sur l'intégrité destiné aux athlètes olympiques et officiels est en cours d'élaboration. Il sera lancé avant les Jeux Olympiques de Rio 2016.
- Le CIO continue d'élaborer des outils de prévention des risques pour les parties prenantes, notamment :
 - Stand "Franc jeu" durant les Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse et autres événements multisportifs, avec un atelier interactif, un jeu et un quiz.
 - [Code de conduite](#) "Protégez votre sport" disponible en 10 langues.

C. Garantir l'échange d'informations ainsi que les capacités d'enquête et de poursuite

- Le CIO a renforcé son système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS) et est en train d'améliorer la surveillance et l'échange d'informations entre les autorités de répression, les organisations sportives, les autorités de régulation et les opérateurs de paris.

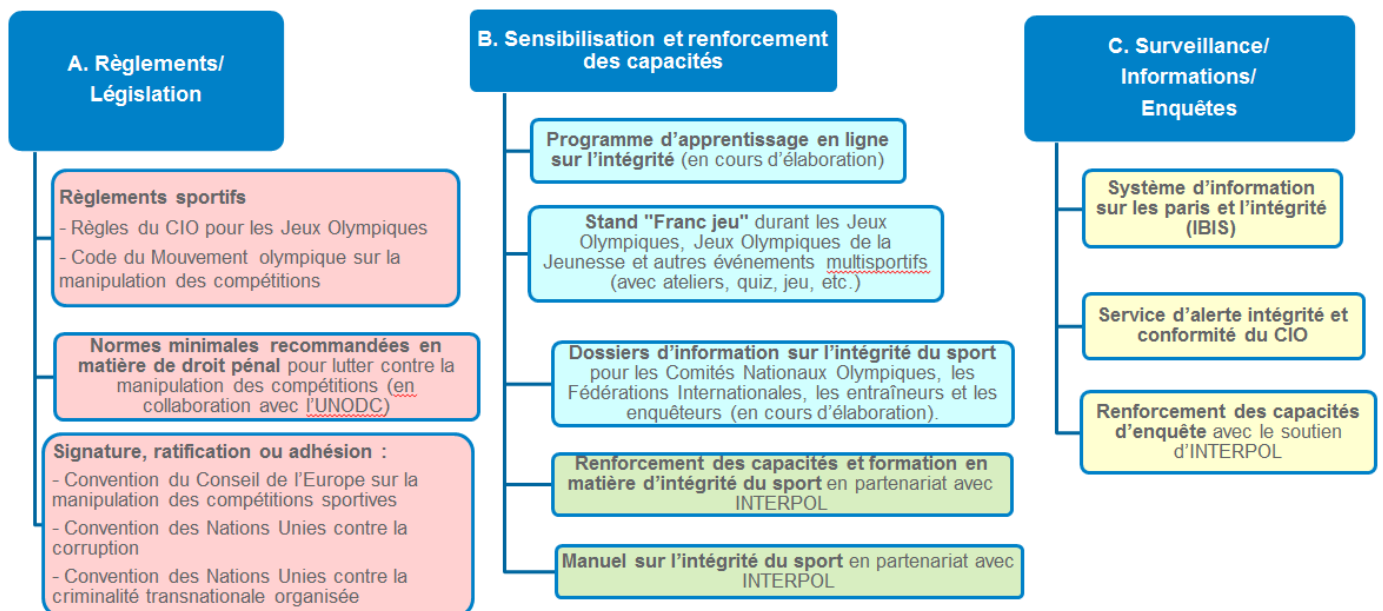


COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

- Suite à la signature d'un protocole d'accord avec INTERPOL en 2014, le CIO met actuellement en place des procédures d'enquête et renforce les moyens à disposition afin de permettre aux organisations sportives d'engager une procédure disciplinaire et aux autorités de répression d'entamer des poursuites pénales en relation avec la manipulation des compétitions.
- Un cadre a été établi pour signaler les atteintes à l'intégrité avec la création du service d'alerte intégrité et conformité du CIO.

Initiatives du CIO en matière d'intégrité : Aperçu

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des initiatives et mesures susmentionnées mises en œuvre par le CIO pour lutter contre les risques que posent la manipulation des compétitions et la corruption y afférente.





COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

A. Règlements et recommandations du Mouvement olympique :

13 avril 2015

- Le premier Forum international pour l'intégrité du sport (FIIS) (qui succède au groupe de travail fondateur sur la lutte contre les paris irréguliers et illégaux dans le sport) adopte une feuille de route pour les actions à venir afin de renforcer et coordonner toutes les activités visant à protéger les athlètes intègres de la manipulation des compétitions et de la corruption y afférente.

8 décembre 2014

- La 127^e Session du CIO à Monaco approuve à l'unanimité les 40 recommandations de l'Agenda olympique 2020, la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique. Les recommandations 15 et 16 portent sur le but ultime du CIO, qui est de protéger les athlètes intègres et de créer à cet effet deux fonds de 10 millions USD pour le "développement de programmes intensifs d'éducation et de sensibilisation aux risques que présentent le trucage de matchs, la manipulation de compétitions quelle qu'elle soit et la corruption associée" et pour la recherche antidopage.

19 septembre 2014

- La Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives est adoptée et fortement soutenue par le CIO. L'objectif de cette Convention est de renforcer la collaboration et l'échange d'informations entre les organisations sportives, les autorités publiques et les opérateurs de paris sportifs en relation avec la manipulation de compétitions.

30 janvier 2014

- Le CIO annonce qu'il a signé un protocole d'accord avec INTERPOL, élargissant ainsi la portée de précédentes activités conjointes et permettant une collaboration future sur la sécurité et la protection de l'intégrité des compétitions aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse. Ce protocole d'accord prévoit également des initiatives conjointes dans le domaine de la sensibilisation à la fois pour les organisations sportives et les autorités de répression.

14 décembre 2013

- Redoublant d'efforts pour protéger les athlètes de la manipulation des compétitions ou de la corruption y afférente, la commission exécutive du CIO approuve la mise en place d'un outil de surveillance du Mouvement olympique pour collecter des informations et des alertes sur la manipulation de compétitions par le biais de paris.

3 novembre 2013

- Lors du Sommet olympique, sous la direction du CIO, les principales parties prenantes du

Mouvement olympique décident d'améliorer la coordination dans la lutte contre les trucages de matchs et les paris illégaux. Le CIO est chargé de créer en son sein une unité spéciale pour coordonner les efforts à cet égard. Cette nouvelle unité travaillera sur la prévention des risques et la diffusion d'informations et soutiendra l'harmonisation des règles pour le Mouvement olympique et sportif en général.

Novembre 2013

- L'étude intitulée "Approches en matière de criminalisation pour lutter contre les arrangements de matchs et les paris sportifs illégaux/irréguliers : une perspective mondiale" est publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) avec le soutien du CIO. Cette étude compile les dispositions pénales en matière d'arrangements de matchs et de paris illégaux à partir de législations existantes dans les États membres de l'UNODC. Par ailleurs, elle identifie les différences et similitudes des approches législatives.

14 mai 2013

- Le groupe de travail fondateur sur la lutte contre les paris irréguliers et illégaux dans le sport se réunit pour la quatrième fois afin d'examiner les moyens de combattre les paris irréguliers et illégaux. L'accent est mis plus particulièrement sur trois thèmes : 1) la sensibilisation, 2) la surveillance et l'échange d'informations, et 3) les réglementations et législations.
- Le groupe de travail fondateur appelle le Mouvement olympique à mettre en place un système de surveillance qui serait à longueur d'année au service de toutes les FI lors des grandes compétitions sportives afin de surveiller et de partager des informations concernant des paris suspects, et à rédiger une convention internationale.

3 février 2012

- Le groupe de travail fondateur adopte des recommandations qui appellent notamment à identifier des moyens éducatifs, en particulier par la collaboration avec les autorités nationales et les agences spécialisées des Nations Unies, pour atteindre le public sportif le plus large possible. Il appelle également tous les gouvernements à considérer les paris illégaux et irréguliers comme une infraction pénale.

1^{er} mars 2011

- Sous l'égide du CIO, le groupe de travail fondateur sur la lutte contre les paris irréguliers et illégaux dans le sport est établi. Il offre la possibilité aux représentants du mouvement sportif, des gouvernements, des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, INTERPOL et l'UNODC, ainsi qu'aux opérateurs de paris sportifs, de discuter et d'échanger leurs avis. Toutes les parties



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

prenantes confirment l'importance d'une action coordonnée dans la lutte pour préserver l'intégrité du sport.

24 juin 2010

- Le CIO organise son premier séminaire sur les enjeux inhérents aux paris et au Mouvement olympique. Parmi les participants, des opérateurs de paris et des experts gouvernementaux. Le séminaire aboutit à une série de recommandations appelant à une collaboration plus étroite avec les gouvernements et les forces de police.

Octobre 2009

- Le Congrès olympique appelle les gouvernements à "reconnaître qu'une étroite collaboration et une action concertée sont essentielles dans la lutte contre les paris illicites et irréguliers et les arrangements de matchs, à la fois en relation avec les manifestations olympiques et sur la scène sportive en général".

Décembre 2007

- La commission exécutive du CIO et les fédérations de sport décident d'entamer un processus de consultation et de partage d'expériences, notamment en matière de surveillance.

Règles durant les Jeux Olympiques pour protéger les athlètes intègres :

Depuis 2006, le Code d'éthique du CIO interdit à tous les participants aux Jeux Olympiques de parier sur des épreuves. Pour chaque édition des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse, des règles spécifiques sont publiées :

Jeux Olympiques de la Jeunesse, Nanjing 2014

- Une clause figure dans le Contrat ville hôte stipulant que la ville, le CNO hôte et le COJOJ ne doivent être impliqués, directement ou indirectement, dans aucun pari en relation avec les JOJ et doivent garantir la protection totale de l'intégrité sportive.

Jeux Olympiques d'hiver, Sochi 2014

- Une clause du formulaire d'inscription interdit aux athlètes ainsi qu'aux membres des délégations des CNO et FI de parier sur les Jeux Olympiques.
- Les Règles d'application pour les XXII^{es} Jeux Olympiques d'hiver à Sochi précisent qu'il est interdit de parier en relation avec les Jeux Olympiques. Ces règles soulignent la responsabilité des participants à signaler toute tentative d'arrangement de match dont ils ont été témoins ou à laquelle ils ont été exposés, et l'obligation de coopérer en cas d'enquête.
- Pour la première fois, le système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS) nouvellement établi est mis en œuvre, avec succès. Le système collecte des informations et des alertes sur la manipulation de compétitions par

le biais de paris dans le sport. Il assure une surveillance pour les Jeux Olympiques. Aucune irrégularité n'est constatée.

Jeux Olympiques, Londres 2012

- Une clause du formulaire d'inscription interdit aux athlètes ainsi qu'aux membres des délégations des CNO et FI de parier sur les Jeux Olympiques.
- International Sports Monitoring (ISM) surveille toutes les opérations de paris lors des Jeux Olympiques de 2012 à Londres. Aucune irrégularité n'est constatée.
- Le CIO, les organisateurs londoniens et la Commission britannique des paris créent une unité d'évaluation conjointe pour la prévention, l'évaluation et l'enquête en matière de paris sur les Jeux Olympiques.

Jeux Olympiques d'hiver, Vancouver 2010

- Une clause du formulaire d'inscription interdit aux athlètes et aux membres des délégations des CNO de parier sur les Jeux Olympiques.
- De concert avec plus de 300 sociétés de paris légales, ISM surveille les éventuels paris suspects lors de toutes les épreuves olympiques. Aucune irrégularité n'est constatée.

Jeux Olympiques, Beijing 2008

- Le CIO surveille pour la première fois les opérations de paris aux Jeux Olympiques via le dispositif EWS (Early Warning System) mis en place par la FIFA. Toutes les épreuves font l'objet d'une surveillance; aucune irrégularité n'est constatée.
- Pour la première fois, une clause est ajoutée dans le formulaire d'inscription pour interdire aux athlètes et aux membres des délégations des CNO de parier sur les Jeux Olympiques.

2006

- Un amendement apporté au Code d'éthique du CIO interdit à tous les participants aux Jeux Olympiques de parier sur les épreuves.

B. Sensibilisation

Sensibilisation durant les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse

Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été, Nanjing 2014

- Stand "Franc jeu" au village olympique, proposant des ateliers, un quiz et des discussions avec des experts.

Jeux Olympiques d'hiver, Sochi 2014

- Outils d'information interactifs proposés dans le village olympique aux athlètes et autres personnes accréditées.

Jeux asiatiques de la jeunesse 2013

- Stand "Franc jeu" au village olympique, proposant des ateliers, un quiz et des discussions avec des experts.



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Jeux Olympiques, Londres 2012

- Outils d'information interactifs proposés dans le village olympique aux athlètes et autres personnes accréditées.

Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver, Innsbruck 2012

- Stand "Franc jeu" au village olympique, proposant des ateliers, un quiz et des discussions avec des experts.

Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été, Singapour 2010

- Premier programme éducatif interactif proposé aux athlètes des JOJ et à leur entourage.

2008

- Le CIO commence à sensibiliser les plus 200 CNO et FI à cette question avant les Jeux de Beijing, notamment lors des séminaires des chefs de mission.

Quelques initiatives lancées par le CIO à partir de 2014 afin de sensibiliser le monde à la question de l'intégrité au-delà des Jeux

29 septembre 2015

- Présentation, groupe de travail d'INTERPOL sur le trucage de matchs, Lyon, France

24 septembre 2015

- Présentation, Sommet nordique sur le sport, Aalborg, Danemark

23 septembre 2015

- Groupe d'experts de l'Union européenne sur le trucage de matchs, Bruxelles, Belgique

18 septembre 2015

- Présentation, Transparency International, Berne, Suisse

16-18 septembre 2015

- Formation CIO-INTERPOL sur les techniques d'enquête, Arnhem, Pays-Bas

16 juin 2015

- Réunion CIO-INTERPOL pour le développement des partenariats, Oslo, Norvège

22 janvier 2015

- Cours intitulé "Émotions trompeuses : corruption et trucage de matchs" donné au comité d'organisation des Jeux européens de 2015 à Bakou, Azerbaïdjan

26 novembre 2014

- Atelier organisé en collaboration avec INTERPOL pour les Fédérations Internationales de sports sur le système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS), Lausanne, Suisse

30 octobre 2014

- Présentation intitulée "Paris sportifs : le point de vue des organisations sportives internationales" donnée à la International Association of Gambling Advisors (IAGA), Philadelphia, États-Unis

30 septembre 2014

- Présentation intitulée "Protection des athlètes intègres", présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, atelier sur les questions d'intégrité sportive, Milan, Italie

18 septembre 2014

- Discours intitulé "Bonne gouvernance dans le Mouvement olympique" à la 13^e Conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe, Magglingen, Suisse

En permanence :

- Le CIO encourage les parties prenantes du Mouvement olympique à élaborer des plans en matière de sensibilisation et de prévention des risques.
- De nouveaux outils et activités de sensibilisation sont constamment élaborés.

C. Signalement-Échange d'informations

Système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS) :

En janvier 2014, le CIO a créé le système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS) qui a pour objectif :

- d'aider les Fédérations Internationales (FI) et les organisateurs d'épreuves multisportives, notamment les Jeux Olympiques, dans leur lutte pour des compétitions propres en les alertant et en leur fournissant des renseignements par le biais d'un mécanisme d'échange d'informations centralisé.
- de protéger les athlètes intègres de toute influence néfaste en relation avec les paris dans le sport.
- d'établir un cadre pour la transparence, la confidentialité et la confiance entre tous les partenaires.

Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la [Feuille d'information IBIS](#).

Alerte intégrité et conformité du CIO

Disponible sur www.olympic.org/integrityhotline, l'alerte intégrité et conformité du CIO peut être utilisée pour :

- 1) signaler des pratiques ou activités suspectes en lien avec la manipulation de compétitions, ou
- 2) signaler des cas d'infraction au Code d'éthique du CIO ou autres cas, notamment de mauvaise gestion financière ou de violation de règles juridiques, statutaires ou éthiques tombant sous la juridiction du CIO.



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Pour plus d'informations, prendre contact avec :



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Villa du Centenaire
Avenue d'Elysée 28
1006 Lausanne,
Suisse

Bureau Éthique et Conformité
Tél. +41 21 621 61 11
Fax +41 21 621 62 16
integrityprotection@olympic.org